

## Ces fumoirs qui chouchoutent les accros au tabac

Fumer dans un bar ou un restaurant n'est pas interdit. À condition que l'établissement dispose d'un fumoir. La tendance actuelle vise à cocooner cet espace clos, afin de le rendre convivial.

Odeur de tabac et nuée de fumée ont officiellement disparu des bars, restaurants, et discothèques, le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Seulement, la subtilité du décret n° 2006-1386, en date du 15 novembre 2006, autorise à les voir réapparaître sous certaines conditions. Cette subtilité a un nom : le fumoir. Sa fonction première : permettre aux accros à la clope de fumer à l'abri des intempéries (froid et pluie) et des ennuis (non-fumeurs mécontents et défenseurs de la loi).

### Fumoir et fumoir

Depuis peu, le fumoir confortable et agréable a pris le pas sur le fumoir strictement fonctionnel, à la limite du mouvoir. Fini le règne de la petite piaule sombre, reléguée au sous-sol, dépouillée de mobilier, un piètre cendrier sur pied qui dégorge de mégots, et dont l'air tellement vicié dispenserait presque le fumeur d'allumer sa cigarette pour embaumer ses poumons.

À présent, place au salon cosy, ventilé, avec vue extérieure, équipé de fauteuils club cuir et de tables hautes, agrémenté de plantes et de toiles au mur. Sur la région nantaise, on en dénombre une petite dizaine tout au plus. Mais le phénomène gagne du terrain.

### Une pièce singulière

« Le fumoir n'est pas le lieu de toutes les permissions. La loi exige qu'il réponde à un cahier des charges rigoureux », indique Frank Réquena, coauteur d'un livre consacré au sujet (1). Ce doit être un endroit clos, affecté à la consommation de tabac, dans lequel le personnel ne sert pas. On a malgré tout le droit d'y venir avec son verre. Sa superficie doit, au maximum, occuper 20 % de la superficie totale de l'établissement. Mais elle ne peut excéder 35 m<sup>2</sup>. »



Le fumoir soigné et confortable envahit peu à peu les bars et restaurants nantais. Il chouchoute et séduit les fumeurs, habitués à la cabine rudimentaire et purement fonctionnelle.

### La police ferme les yeux

Concurrent de la terrasse chauffée ou du trottoir au grand air, le fumoir évite de devoir sortir dehors. Il se pose aussi et surtout, en rempart des querelles de voisinage. En 2009, le service réglementation et gestion de l'espace public de la Ville de Nantes a enregistré une dizaine de plaintes de particuliers à l'encontre d'établissements de type bars ou discothèques, au motif du tapage nocturne. Un chiffre a priori stable d'une année sur l'autre, qui exempte les innombrables « coups de gueule » n'ayant pas nécessité l'intervention de la police. « Le fumoir évite à la police de

devoir se déplacer sans cesse pour gérer des problèmes de voisinage à cause de fumeurs trop bruyants dans la rue. Donc, elle ferme souvent les yeux sur des aménagements qui ne respectent pas totalement les normes en vigueur », souligne Frank Réquena.

### Lieu de sociabilité

Au Petit Marais, rue Kervégan, le salon fumeur est soigné, sans plus. « On interdit à nos clients d'aller fumer dehors, mais on ne veut pas qu'ils stagnent dans le fumoir. Ce n'est pas une deuxième salle du bar. » À l'inverse, d'autres gérants

d'établissements y voient un lieu de sociabilité. Dans le fumoir amélioré, on ne punit pas le dépendant au tabac. On le chouchoute. Ambiance feutrée, détendue, conviviale. Une demi-douzaine de personnes y tiennent. Une cigarette, un café. Parfois, un cigare, un Whisky. « Les fumeurs s'y sentent bien. Ils font connaissance et discutent facilement. Vu qu'ils ont au moins un intérêt commun... », s'amuse Pascale Crimé, propriétaire du restaurant L'Escale de Vertou.

Benoît TREHOREL.

(1) Fumer en liberté, paru en janvier 2010 aux éditions du Rocher.

## Il prête son portable, on lui casse le nez

Trois jeunes gens étaient en garde à vue, hier, après l'agression d'un passant et le vol de son téléphone, à Nantes.

Difficile de trouver la morale de l'histoire, qui peut-être n'en contient aucune. C'était samedi dans la nuit, sur le pont Anne-de-Bretagne, à Nantes. Une fille de 18 ans a abordé un garçon avec une demande précise : il lui faut passer d'urgence un SMS. Serviable, il faut croire, le passant lui prête son portable. Mais son interlocutrice, empêtrée, n'arrive pas à envoyer son texto. L'un des garçons qui l'accompagne lui prend alors le téléphone des mains pour rédiger le message à sa place, a-t-on appris de source judiciaire. C'est là qu'un troisième protagoniste s'est emparé de l'objet. La manœuvre a

commencé à plaire moyennement au propriétaire, qui a protesté. Ce qui lui a valu, a-t-il expliqué, de se prendre un coup-de-poing par le quatrième membre du groupe. Bilan ? Un nez cassé.

Les policiers ont emmené la jeune fille, qui était restée sur place. Les autres avaient déjà filé. L'ami de la demoiselle s'est présenté de lui-même au commissariat, un peu plus tard. Il a semble-t-il été mis hors de cause. Les deux autres ont été interpellés un peu plus tard. Les gardes à vue ont été prolongées, pour déterminer les responsabilités de chacun, dans ce scénario compliqué.

## Une soixantaine de tags sur les murs de Carquefou

Les Carquefoliens ont eu la surprise au petit matin. Une surprise plutôt mauvaise : dans la nuit de dimanche, un ou des taggers ont fait le tour de la commune avec des bombes de peinture noire et argentée, pour disséminer un peu partout des signatures obscures. Mais

aucun propos à caractère raciste, religieux ou politique. Les murs de certaines maisons, de quelques abris bus et de bâtiments communaux ont ainsi été marqués. Vingt-huit victimes étaient déjà recensées, hier soir. Une enquête des gendarmes est en cours.

## Ils défendent les droits des handicapés

Des militants du mouvement Ni pauvres ni soumis ont manifesté, samedi après-midi. Munis de masques et en silence.



Pour la cinquième fois, Ni pauvres ni soumis alerte la population sur la situation des personnes handicapées.

Ni pauvres ni soumis (NPNS). Ainsi s'appelle le mouvement qui regroupe une quarantaine d'associations militant pour une amélioration des droits des personnes handicapées.

Fédéré au niveau national, NPNS 44 organise à son niveau une action particulière, qui en est à son cinquième épisode. « Chaque troisième samedi du mois, nous manifestons en ville pour sensibiliser le public », rappelle Pauline Besger, de l'association des paralysés de France. La particularité de l'événement consiste à distribuer des tracts informatifs, mais en silence. Munis de masques sur la bouche, les militants n'ont pas la grippe A, mais ils expriment ainsi l'indifférence des pouvoirs publics.

« Les personnes en situation de handicap ne veulent pas être les laissés pour compte, les oubliés des politiques. »

NPNS souligne d'abord l'urgence de revaloriser l'allocation AAH adulte handicapé. « Elle se monte aujourd'hui à 611, 58 €. Nous demandons qu'elle soit équivalente au Smic, et elle serait alors imposable. » Quant aux pensions d'invalidité, elles ne sont pour leur part jamais revalorisées. « Si vous obtenez une pension de 200 €, 10 ans plus tard elle est toujours à 200 €. » L'insertion professionnelle par l'emploi ou la formation est aussi à l'ordre du jour. « Il faut un réel accès à l'emploi pour ceux qui veulent travailler. »

## « Les mètres carrés les plus chers de l'établissement »

Rendre agréable et confortable un fumoir engendre pour le propriétaire du bar ou du restaurant un coût. Au décorum s'ajoute une batterie de normes relatives à l'hygiène et la sécurité des usagers du lieu. Des normes qui exigent elles aussi un investissement, eu égard aux équipements qu'elles nécessitent.

Pour ne pas risquer de payer une amende allant de 135 à 750 €, le gérant de l'établissement doit équiper son fumoir d'un dispositif d'extraction d'air par ventilation mécanique (comptez 2 000 € pour une cabine d'une dizaine de mètres carrés ; jusqu'à 8 000 € si la surface atteint les 35 m<sup>2</sup>). La pièce doit être maintenue

en dépression continue d'au moins cinq pascals par rapport aux pièces communicantes. Autre obligation : la présence d'une porte à fermeture automatique (entre 3 000 et 5 000 €).

« Chaises, tables, et peintures comprises, notre fumoir de 8 m<sup>2</sup> aura coûté un peu plus de 6 000 €, atteste Pascale Crimé, propriétaire du restaurant L'Écluse de Vertou. Ce n'est sûrement pas la pièce la plus rentable, d'autant plus qu'elle nous prive de cinq ou six couverts. Je pense même que ce sont les mètres carrés les plus chers du restaurant. En revanche, elle nous a apportés pas mal de nouveaux clients. »



Le coût total d'un joli fumoir réglementaire peut retenir nombre de propriétaires de bars et restaurants. D'autant que sa rentabilité s'avère des plus fumeuses.

## État civil

### Convois mortuaires

10 h : Jean Buet, cimetière de la Boutellerie.  
11 h 45 : Georgette Grelier, née Michaud, cimetière-parc.  
14 h 30 : Marguerite Cornilleau, née Noury, cimetière Boutellerie.  
16 h 30 : Marguerite Duclos, née David, cimetière Boutellerie.

### Au crématorium du cimetière-parc.

9 h 15, Philippe Le Falhun ; 10 h, Georgette Grolier, née Michaud ; 14 h, Marguerite Duclos, née David ; 14 h 45, Elsa Fernandez ; 15 h 30, Denise Corve, née Allaire.

## Faux gardien de phare et marée noire en toc page 6

## Pas de pénurie mais la panique à la pompe Page 7

CARAVANING CENTRAL  
CHOLET

NOUVEAU À CHOLET !

OUVERTURE!

Du 1<sup>er</sup> au 27 février 2010

CONDITIONS SPECIALES OUVERTURE

DÉCOUVREZ NOS PACKS ACCESSOIRES SUR CAMPING-CARS NEUF

GRAND CHOIX DE CAMPING-CARS D'OCCASION

CARAVANING CENTRAL  
17 Rue du Mans 49300 CHOLET  
Tel : 02 41 58 96 64

www.CARAVANING-CENTRAL.com

Du mardi au samedi 9h-12h / 14h-18h30

Associations, organisateurs de spectacles, mairies...

Le bon tuyau pour annoncer vos événements !

Une réunion, un spectacle, une manifestation à annoncer ? Pour paraître dans Ouest-France, maville.com et ouest-france.fr : saisissez votre info sur www.infocale.fr

maville.com

ouest-france